

## **SOCIÉTÉ DES ÉTUDES JUIVES**

Fondée en 1880, reconnue d'utilité publique par décret du 6 décembre 1896  
c/o IRHT Campus Condorcet 14, cours des Humanités 93322 Aubervilliers

Paris le 24 août 2023

Chères / chers collègues,

Vous êtes cordialement invités à participer à la prochaine

### **Assemblée générale de la Société des études juives (S.E.J)**

Qui aura lieu le

Mardi 12 septembre 2023

9h30-11h

Maison de la Recherche

2 rue de Lille

75007 Paris

**Salle L0.01**

#### Ordre du jour de l'Assemblée générale de la SEJ

- Rapport d'activité pour l'année 2022-2023<sup>1</sup>
  - Rapport moral
  - Rapport financier
  - Rapport de la secrétaire.
- Organisation du IIIème congrès de la SEJ.
- Obtention du label « disciplines rares » pour les études juives.
- Site de la SEJ.
- Prix de thèse 2023.
- Séances de la SEJ.
- Questions diverses.

Il est possible de participer à la réunion en distanciel.

Pour recevoir le lien zoom écrire à [societedesetudesjuives@gmail.com](mailto:societedesetudesjuives@gmail.com)

Jean Baumgarten

Président de la Société des études juives (SEJ)

---

<sup>1</sup> Seuls les membres ayant acquitté leur cotisation peuvent prendre part au vote des rapports financier et moral.

## Conseil d'administration de la SEJ

Il n'y a pas d'élection cette année pour le renouvellement du Conseil d'administration.  
Le CA se compose de 11 membres :

Jean BAUMGARTEN  
Claude DENJEAN  
Sylvie-Anne GOLDBERG  
Alessandro GUETTA  
Carol IANCU  
Judith KOGEL  
David LEMLER  
Marie-Anne MATARD-BONUCCI  
Georges Elia SARFATI  
Pierre SAVY  
Jean-Pierre ROTHSCHILD

Deux nouvelles candidatures au CA sont possibles. Les candidatures et les pouvoirs doivent être envoyés à l'adresse électronique suivante

[societedesetudesjuives@gmail.com](mailto:societedesetudesjuives@gmail.com)

***Pendant de nombreuses années les postes au Conseil d'administration étaient souvent honorifiques, les nouvelles candidatures doivent correspondre à un véritable engagement qui nécessite de participer aux réunions et aux projets en cours et à venir.***

Rappelons que pour participer pleinement aux assemblées générales, il faut être à jour de cotisation 2022. Les statuts autorisent chaque membre à avoir deux mandats au plus : le mandataire et le mandant doivent être à jour de cotisations. L'article 16 des statuts prévoit que « *l'assemblée générale doit se composer du quart au moins des membres en exercice.* »

Si vous ne pouvez être présent le Mardi 12 septembre (9h30-11h), merci de nous envoyer un pouvoir.

(Voir le pouvoir ci-dessous)

Le bureau de la SEJ

# POUVOIR

Je, soussigné(e),

ne pouvant participer à l'Assemblée générale de la Société des études juives qui aura lieu le Mardi 12 septembre 2023 donne pouvoir à

Pour voter en mes lieux et places

Fait à le

Signature :

À renvoyer à [societedesetudesjuives@gmail.com](mailto:societedesetudesjuives@gmail.com)

---

## CANDIDATURE

Je, soussigné(e) me porte candidat au Conseil d'administration de la Société des études juives (SEJ ) pour l'AG du mardi 12 septembre 2023.  
Je certifie être à jour de cotisation.

Nom, prénom

Fait à le

Signature :

À renvoyer à [societedesetudesjuives@gmail.com](mailto:societedesetudesjuives@gmail.com)